



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230420-23_04_20_05A-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 avril 2023

DATE DE CONVOCATION

14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt avril** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Simon Gevrey), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDROLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir à M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

20/04/2023/05

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 32

Objet : Groupement de commandes en vue de la passation du Marché Public d'assurances (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle) et de la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du dossier de consultation et l'analyse des offres dudit marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Plusieurs communes et le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commandes relatif au marché public « Assurances » (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle).

Il est précisé qu'il sera fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner les quatre collectivités lors de la passation du Marché Public (rédaction du dossier de consultation et analyse des offres).

Conformément aux articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au régime juridique des actes pris par les autorités communales, ainsi que des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, il est rappelé l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de prestations.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise et les communes de GENLIS et de LONGCHAMP, s'unissent pour commander pour la recherche d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du dossier de consultation et analyse des offres du marché public d'assurances, d'une part, et de compagnies d'assurances pour assurer leurs risques respectifs, d'autre part.

Il est proposé de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour la recherche d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du dossier de consultation et analyse des offres du Marché Public d'assurances d'une part, et de compagnies d'assurances en vue d'assurer les risques de chacune des collectivités d'autre part,
- **APPROUVE** la proposition de coordination dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes pour la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction du dossier de consultation et l'analyse des offres et la passation du Marché Public d'assurances (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle) et de compagnies d'assurances en vue d'assurer les risques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 avril 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER